

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait : 06/07/2022

Séance du 5 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERDOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Pierre GRANATA

Délibération :
N° DEL_2022_060

OBJET :
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDE ENTRE LE SIPG ET
PLUSIEURS COMMUNES MEMBRES
POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE
MAINTENANCE DES HOTTES ET
MATÉRIELS DE CUISINE (ANNEXE 3)

Étaient absents

M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Marc DERDERIAN

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Didier DELDON (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique,
Vu la délibération n° DEL_2022_045 du 25 mai 2022 relative à la constitution de plusieurs groupements de commandes avec les communes membres du SIPG,

Considérant qu'il convient d'intégrer la ville de Saint-Chamond au groupement de commande concernant la maintenance des hottes et matériels de cuisine.

Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier et plusieurs communes, pour le marché de maintenance des hottes et matériels de cuisine, annexé à la présente délibération.

Il est proposé d'annuler partiellement la délibération n° DEL_2022_045 du 25 mai 2022 pour ce qui concerne le groupement de commande pour la maintenance des hottes et matériels de cuisine et de la remplacer par la présente pour y intégrer la ville de Saint-Chamond.

Contenu :

La réglementation en vigueur impose la maintenance périodique des hottes et matériels de cuisine.

Dans un but d'économie d'échelle et dans le cadre d'une démarche de mutualisation des moyens, les communes de Chateauneuf, Doizieux, Génilac, La Terrasse-sur-Dorlay, Rive-de-Gier, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez et Saint-Chamond décident de mutualiser la consultation relative à la passation d'un marché de service relatif à la maintenance des hottes et des matériels de cuisine.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe et la constitution d'un groupement de commande spécifique pour le marché de maintenance des hottes et matériels de cuisine ;
- de décider de participer au groupement de commandes pour le marché de maintenance des hottes et matériels de cuisines ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure avec les communes de Chateauneuf, Doizieux, Génilac, La Terrasse-Sur-Dorlay, Rive-De-Gier, Saint-Paul-En-Jarez, Saint-Romain-En-Jarez, Saint-Chamond et le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention et tout documents afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,**

**Le Maire,
Vice-président de Saint-Étienne Métropole
Vincent BONY**